

L'an deux mil vingt, le vendredi 05 mars 2021 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Montmacq, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Rémy CUELLE, Maire.

Présents : Mrs Mmes ; Rémy CUELLE ; Daniel DUCROQUET, Christine LEHEUTRE ; Maryse VOITANT ; Thierry MERLE ; Isabelle ORRIERE ; Sandra SAVIGNI ; Mme Sandrine LEPINE ; Aziz ERRADDAF ; Vincent FABRE, Sylvie DELACOUR, Jean-François GROSSET ; Emilie POUGET ; Claude TOME, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : Hervé LE DROUMAGUET.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIRS : Hervé LE DROUMAGUET à Daniel DUCROQUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Aziz ERRADDAF.

Convocation du : 23/02/2021 Affichage convocation : 23/02/2021.

Affichage délibération : 09/03/2021.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15 votants

\*\*\*\*\*

### COMPTE-RENDU DE LA REUNION

#### Compte de gestion du receveur municipal et compte administratif de la commune :

Le compte de gestion du receveur municipal et le compte d'administratif de la commune ont été présenté par Monsieur Daniel DUCROQUET après que Monsieur le Maire est quitté la salle du Conseil Municipal.

#### Fonctionnement :

Total dépenses : 623 435.06€

Total recettes : 778 342.96€

➤ Soit un excédent de 154 911.90€

#### Investissement :

Total dépenses : 105 957.23€

Total recettes : 53 693.36€

➤ Soit un déficit de 52 263.87€

#### Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Fonctionnement : 729 119.63€

Investissement : 594 255.04€

## Compte de gestion du receveur municipal et compte administratif du service public de l'eau :

Le compte de gestion du receveur municipal et le compte d'administratif du service public de l'eau ont été présenté par Monsieur Daniel DUCROQUET après que Monsieur le Maire est quitté la salle du Conseil Municipal.

### Fonctionnement :

Total dépenses : 2 632€

Total recettes : 5 278.43€

➤ **Soit un excédent de 2 646.43€**

### Investissement :

Total dépenses : 3 225.90€

Total recettes : 3 901.13€

➤ **Soit un excédent de 675.23€**

### Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Fonctionnement : 38 254.95€      Investissement : 36 742.26€

Ces sommes seront reportées à l'article 002 de la section d'exploitation recettes et à l'article 001 de la section d'investissement recettes du budget primitif 2021.

## Election de deux propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis et un suppléant dans le cadre du renouvellement de la commission intercommunale d'aménagement foncier :

### ➤ Sont élus titulaires de la commission :

- Monsieur Claude BAUJOIN ;
- Monsieur Jean-Marc DEROCQUENCOURT.

### ➤ Sont élus suppléants :

- Madame Chantal DEROCQUENCOURT.

## Demande de subvention et de financement au titre du fonds spécial de relance et de la solidarité avec les territoires – projet construction d'un nouvel accueil périscolaire / cantine/ bibliothèque :

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Vu le projet de la Commune de Montmacq de construire un nouvel accueil périscolaire pour adapter les équipements scolaires aux nouveaux besoins de la population.

Le coût total prévisionnel du projet pourrait s'élever à 1 200 000 euros.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 5 mars 2021,

Entendu le rapport de Monsieur Le Maire,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE DES PRESENTS PLUS LES POUVOIRS :

- Approuve le projet de construire un nouvel accueil périscolaire pour la commune de Montmacq ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la question, après avis des commissions concernées.

**Vente du terrain à côté de l'Eglise – parcelles A684-A2130-A3132-A2132-A2133 :**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Vu l'exposer du projet de la société LOCAPPART en date du 22 janvier 2021 ;
- Vu l'offre d'achat à hauteur de 70 000€ avec l'engagement de louer les 5 maisons sous le dispositif fiscal Pinel,

**Après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- La vente au profit de la société LOCAPPART d'un terrain correspondant aux parcelles cadastrées A684-A2130-A2131-A2132-A2133 (6 rue de l'Eglise) pour une surface de 625 m<sup>2</sup> pour un montant de 70 000 €.

**PRECISE**

- Que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de géomètre relatifs au document d'arpentage requis ainsi que les frais d'acte notarié.

**DIT**

- Que toutes les recettes correspondantes à cette vente sont inscrites au budget 2021.

**AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette vente.

**ADOpte**

**A l'unanimité des membres présentes et représentés.**

**Divers :**

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un projet de création d'une police municipale. Ce point sera revu lors d'un prochain conseil.

**Délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre ;**

**Le Maire,  
Rémy CUELLE.**

